

LA LETTRE D'INFOS

« Spéciale Collèges »



Novembre 2016 - N° 14

EPS au DNB : Je veux que ma note compte !

A l'occasion du colloque « EPS et réussite pour tous » des 17 et 18 novembre 2016 à Villejuif, le SNEP lance un plan d'action afin de réhabiliter les savoirs, les connaissances et les compétences acquises dans les APSA au DNB.

En lien avec le SNES, cette action sera également menée avec les enseignements d'arts plastiques, d'éducation musicale et de langues vivantes, qui sont également exclus du nouveau brevet des collèges.



Le plan d'action lancé par le SNEP est basé sur une proposition alternative « EPS, je veux que ma note compte ! ». Il vous propose de mener campagne de toutes les manières possibles :

- Signer en ligne la pétition à partir du lien suivant : <http://www.snepsu.net/>
- Imprimer le tract-pétition en 4ème page de cette lettre d'infos, faites signer massivement toutes les personnes qui souhaitent soutenir l'action au bénéfice des élèves.
- Sur les réseaux sociaux, dans chaque établissement scolaire lors de la période de conseils de classe du 1^{er} trimestre, par **une campagne de soutiens** à la proposition à destination des parents d'élèves, des élèves et de tous les personnels. Des tracts-pétitions, flyers et autocollants sont à votre disposition pour votre établissement scolaire (se rapprocher pour cela des militants du SNEP Amiens) pour une distribution en direction des parents d'élèves, intervention en conseils de classes, en CA... ou à l'extérieur : compétitions sportives, marchés, commerces....

L'objectif est d'agréger le plus de monde possible en soutien de la proposition de rajouter 100 points à l'examen du DNB pour les disciplines qui en sont exclues.

Sur le Front des Lycées : « Restrictions budgétaires dans les lycées/LP: l'EPS et le sport scolaire trinquent »

De nombreuses équipes éducatives de lycées/Lp ont pris connaissance de la baisse significative des subventions de la région Hauts de France dans les budgets des lycées/LP de l'académie.

Dans la même logique de restriction budgétaire, les dispositifs spécifiques à l'EPS et au sport scolaire inclus dans l'excarte cursus (2.50 euros par élève pour des projets de pratique sportive, 10 euros pour aider à l'achat d'une licence sportive dont la licence UNSS) ont disparu de la nouvelle carte génération HDF.

Les bureaux académiques du [SNEP Amiens et Lille se sont adressés au président de la région HDF Xavier Bertrand](#) afin de maintenir des dispositifs essentiels à la démocratisation de la pratique des APSA des lycéennes-lycéens de notre académie.

Nous venons d'obtenir [une rencontre prochainement avec Manoëlle Martin](#), vice-présidente de la région en charge des lycées, afin de défendre la cause de l'EPS et du sport scolaire, y compris bien évidemment sur le dossier des installations sportives.

Le SNEP Amiens s'est adressé aux collègues d'EPS des lycées/LP pour les encourager à agir dans leur établissement scolaire, en particulier via les conseils d'administration.

Michel Guélou

Un Forum EPS ouvert à tous !!! Lettre à Mme Le Recteur

Depuis plusieurs années le forum EPS est un moment professionnel fortement apprécié par les enseignants d'EPS qui y participent en masse. Pour l'année scolaire à venir, celles et ceux qui se sont inscrits à une action de formation continue ont constaté que le forum n'était accessible qu'à un public désigné.

Les restrictions budgétaires sont encore passées par là.

Comme il n'est pas dans la nature du SNEP de laisser faire sans (ré)agir, le bureau académique a décidé de s'adresser au recteur afin d'obtenir la possibilité à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, d'y participer.

Afin d'appuyer cette demande, nous vous proposons d'adresser au recteur et aux IA/IPR EPS (individuellement ou en équipe) [ce courrier type](#)

Merci pour votre engagement et votre soutien

Michel Guélou

La syndicalisation, l'affaire de tous !

L'année scolaire est bien lancée, l'activité du SNEP s'intensifie et les premières CAPA approchent.
(Avancement d'échelon le 13/12/16)

Comme en témoigne cette lettre d'infos et les thèmes des stages organisés, les terrains sur lesquels le SNEP est engagé sont multiples, les luttes sont âpres et essentielles à l'avenir de notre métier.

Les dernières avancées obtenues (PPCR) résultent de l'engagement au quotidien de nombreux professeurs d'EPS militants .

L'élaboration et la proposition de programmes alternatifs, pour le collège, sont le fruit d'une réelle concertation à l'échelle nationale.

La volonté de réintégration de l'EPS en tant qu'épreuve au DNB se renforce. Une réforme à venir, du lycée, est déjà évoquée, soyons vigilants(es) !

Les actions juridiques de l'administration se multiplient à l'encontre de certains(es) d'entre nous, les "spécialistes" du SNEP conseillent, épaulent, défendent.

Pour toutes ces raisons (et plein d'autres ;-), nous vous invitons à (ré)-adhérer sans tarder (fiche de syndicalisation en dernière page). Non seulement vous continuerez d'être informés(es), mais surtout, **vos engagement et la confiance accordée au SNEP continueront de peser dans les négociations à venir !**

Nicolas Goralczyk

Les Stages du Snep ... The place to be ?

Cartons pleins pour les premiers stages de l'année organisés par le SNEP.

65 Collègues à Breuil le Vert pour le Stage « Egalité, Mixité » le 07 Novembre.

45 TZR EPS au stage « Droits et devoirs du TZR » à Chaulnes le 08 Novembre.

Au dire des collègues, les journées sont enrichissantes, vivifiantes... on ne voit pas le temps passer et on en redemande. Au point que les TZR remettent le couvert à Chaulnes le 13 décembre avec un « Troc Péda » (Echanges de situations pédagogiques adaptées à la situation de TZR) et que les collègues présents au Stage Mixité évoquent la programmation d'une nouvelle journée pour aller plus loin dans l'illustration des propos des intervenants.

A suivre, avec une belle fréquentation annoncée, le Jeudi 24 Novembre le Stage « Mutations Inter-académique 2017 » au lycée Delambre d'Amiens. En revanche, nous en sommes désolé mais le stage « Sections Sportives » programmé le Mardi 29 Novembre à Villers-Bocage (80) n'aura pas lieu.

Si vous aussi vous souhaitez vous renseigner, vous tenir informés sur votre métier, n'hésitez pas à participer à ces stages tout au long de l'année. Le droit syndical vous ouvre droit à 12 journées de formation par an et le SNEP vous propose d'utiliser ce temps à bon escient.

JANVIER 2017... Stages PPCR : la suite du programme

Dans une année de réforme majeure sur le métier d'enseignant (Parcours Professionnels, Carrière, Rémunérations), le SNEP des 3 départements se donne les moyens d'informer la profession des nouvelles modalités de carrière (Avancement, notation, évaluation, promotion) au travers de plusieurs stages sur le Thème : « PPCR : Tout savoir pour tout comprendre ».

Pour vous y inscrire, rien de plus simple. Avant les vacances de Décembre (1 mois avant la tenue des stages) déposez au secrétariat de votre établissement, la demande d'autorisation d'absence complétée et signée contenue dans ce lien :

<http://snefpsu-amiens.net/amiens/category/stages/modele-de-demande-de-stage/>

DEPARTEMENTS	DATES, LIEUX ET HORAIRES DES STAGES
AISNE Nicolas Goralczyk : nico.goral@laposte.net	LUNDI 16 JANVIER de 9h à 16h au collège de Ribemont.
	MARDI 17 JANVIER de 9h à 16h au collège Mermoz de Laon. S'en suivra à 16h l'AG départementale réservée aux syndiqués.
	VENDREDI 20 JANVIER de 9h à 16h au collège de Fère en Tardenois
OISE Michel Guélou : michel.guelou@snefpsu-amiens.net	JEUDI 19 JANVIER de 9h à 16h au LP de Breuil le Vert . S'en suivra à 16h l'AG départementale réservée aux syndiqués.
	LUNDI 16 JANVIER de 9h à 16h au collège de Villers-Bocage. S'en suivra à 16h l'AG départementale réservée aux syndiqués.
SOMME Guillaume Ancelet : guillaume.ancelet@gmail.com	MARDI 17 JANVIER de 9h à 16h au Collège Ponthieu d'Abbeville
	VENDREDI 20 JANVIER de 9h à 16h au Collège de Chaulnes

Informez le responsable du stage de votre participation. Le Snep vous offre le repas du midi.

Guillaume Ancelet

EPS

The logo for SNEP (Syndicat National de l'Éducation Physique) is located in the top right corner. It consists of the letters 'S', 'n', 'e', 'p', and 'u' in a colorful, stylized font, enclosed within a white circle with a dashed yellow border.

JE VEUX QUE MA NOTE COMPTE !

L'Éducation Physique et Sportive disparaît du brevet des collèges :

donnons lui toute sa place !

**Courir, danser, nager, grimper,
jouer collectif,...**

En EPS on apprend

les sports, la danse,
le cirque. On développe
son corps de manière
extra-ordinaire.

En EPS on apprend

des techniques, des règles.
On apprend en jouant, en
répétant, en observant, en
s'entraînant avec les autres.

En EPS on apprend

à faire des efforts, à se
dépasser. On se fait
plaisir, on s'améliore.
C'est ça la santé !

En EPS on apprend

à respecter les autres,
à s'entraider, à prendre
des responsabilités,
à s'exprimer.

Je soutiens en signant

L'EPS est une discipline originale qui participe à la réussite scolaire : la note doit compter dans le brevet des collèges !

	Nom	Prénom	Ville	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

Trésorière Académique : Isabelle FONT 14 boulevard Charmolue 60400 NOYON

Identité	Date de naissance	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de jeune fille			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète						
	Mail						
	Téléphone fixe						
	Téléphone portable						
				Echelon (ou groupe pour les retraités)			
				Situation administrative (entourez ci-dessous)			
		TZR	Poste fixe	Disponibilité	Congés (parental,...)		
		Prof de sport stagiaire	Prof stagiaire	Agrégré stagiaire			
		CPA : 50% / 70% / 80%		Temps partiel : %			

Bulletins	Envoi des bulletins syndicaux		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin				
	<input type="checkbox"/> Version papier		J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.				
	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle	OU					<input type="checkbox"/> Adresse établissement
	<input type="checkbox"/> Version électronique						
Envoi des hors séries "Contre pied"			Date et signature				
Il se fera désormais uniquement par voie postale							

Cotisations SNEP METROPOLE 2016-2017

Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon													
		1	2	3	4	5	6/A1	7/A2	8/A3	9	10	11			
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	Stagiaire CAPEPS ext	140 €	147 €	155 €	159 €	169 €	181 €	193 €	208 €	224 €				
	Prof Hors Classe - Prof de Sport Hors Classe		169 €	191 €	204 €	219 €	237 €	252 €	266 €						
	Bi-admissible			144 €	151 €	160 €	171 €	180 €	193 €	208 €	225 €	235 €			
	Agrégré - CTPS	Stagiaire AGREG ext	163 €	177 €	189 €	202 €	217 €	233 €	250 €	266 €	279 €				
	Agrégré- CTPS Hors Classe		224 €	237 €	250 €	266 €	279 €	300 €	312 €	328 €					
	AE - CE - PEGC			116 €	123 €	129 €	135 €	142 €	148 €	156 €	164 €	174 €	184 €		
	CE - PEGC Hors Classe				174 €	184 €	208 €	224 €							
	CE - PEGC Classe Ex.		208 €	226 €	237 €	252 €	266 €								
	MA et CDI		103 €	111 €	114 €	122 €	131 €	138 €	148 €						
	Prof EPS stagiaire à l'externe	100 €	Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine CPA : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA) Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service												
	Prof de Sport stagiaire à l'externe	100 €													
Agrégré stagiaire sur 1er poste	110 €														
Congé parental - disponibilité	42 €														
Vacataire - Contractuel	42 €														
Congé de formation	100 €	Abonnement Bulletin Titulaire : 60 € Non titulaire/non réemployé : 30 € Etudiant : 30 €													
Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)															
Retraité et contrat local HDF	Inférieur à 1000 € → groupe 1												49 €	Entre 2051 € et 2300 € → groupe 6 115 € Entre 2301 € et 2500 € → groupe 7 132 € Entre 2501 € et 2700 € → groupe 8 146 € Entre 2701 € et 2900 € → groupe 9 158 € Supérieur à 2900 € → groupe 10 166 €	
	Entre 1001 € et 1300 € → groupe 2												66 €		
	Entre 1301 € et 1550 € → groupe 3												81 €		
	Entre 1551 € et 1800 € → groupe 4	92 €													
	Entre 1801 € et 2050 € → groupe 5	101 €													

Je choisis de payer ma cotisation...

Par chèque à l'ordre du SNEP

Nombre de chèques (max 5)

Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin, max 5 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
SEPA <small>Single Euro Payments Area</small>	<p>Pour le compte de</p> <p>SNEP 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS</p> <p>Ref : cotisation SNEP</p> <p>A :</p> <p>Le :</p> <p>Signature :</p>
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB NE RIEN INSCRIRE ICI ⇨ <input style="width: 100px;" type="text"/>

CREDIT D'IMPOT i

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 147 € ne vous coûte réellement que 49,98 €.